



## Questions sur la PA, la garde alternée et la drogue

Par **Jemina**, le **19/10/2009** à **10:19**

Bonjour,

J'ai un d'enfant de 13 ans et je m'entends très mal avec son père depuis qu'il s'est remis en couple voilà 6 mois.

Mon ex a perdu 6 points pour alcoolémie au volant cet été et a été arrêté et remis en liberté en septembre pour culture de cannabis. Il doit passer en correctionnelle pour ces deux infractions graves.

Lui et sa concubine passent leur temps à me dénigrer devant l'enfant. Ils le laissent seul des nuits entières, rentrent au petit matin et dorment jusqu'à tard. Mon fils se plaint de recevoir baffes et humiliations.

Mon ex à est quelqu'un d'irascible et addict aux stupéfiants.

Lors de notre séparation, nous avons convenu d'un montant de PA (jamais réactualisé) et d'une garde alternée sans JAF.

Notre fils dans un collège privé. Nous en payons chacun la moitié. Le père de mon fils refuse depuis de payer la PA.

Pour les vêtements, chaussures, loisirs, sports, cartes de bus/train et vacances, je paie et administre l'ensemble.

Je suis en arrêt maladie en attente d'un seconde intervention de neurochirurgie. Mes revenus ont fortement baissé.

Mon ex et sa concubine ont rencontré le professeur principal de notre fils. Je n'ai pas été informée de ce rendez-vous pas ledit professeur qui persiste et signe en recevant aussi la concubine.

En conséquence, j'entame une procédure auprès du JAF

- mon fils peut-il refuser d'aller chez son père ?
- puis-je demander une pension alimentaire ?
- il va être condamné et peut-être aller en détention, ensuite il devra s'acquitter d'une amende. Pourra-t-il, si j'obtiens cette pension alimentaire, demander à stopper les paiements pour payer son amende ?
- ce genre de condamnations peuvent-elles le déchoir de l'autorité parentale ?
- les grands-parents paternels veulent me faire un procès si je ne leur envoie pas mon fils. Peuvent-ils obtenir gain de cause ? (je n'ai aucune relation avec eux depuis 6 mois)
- sur l'entretien avec le professeur principal, avait-il le devoir de me prévenir ? Avait-il le droit de débattre de la scolarité de mon fils avec une parfaite étrangère qui s'est substituée à moi ?

Merci pour vos réponses :)